



[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)



[bureaunational@unsa-interieur.fr](mailto:bureaunational@unsa-interieur.fr)

## **DECLARATION PREALABLE AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 28 JANVIER 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le 22 octobre dernier, le Président de la République a reçu les organisations syndicales représentatives de la Police Nationale et a annoncé une concertation avec celles-ci en vue de la rédaction d'un protocole qui sera soumis fin mars 2016 à la signature des organisations syndicales.

Si les plus hautes autorités portent une attention particulière aux fonctionnaires de la Police Nationale, n'oublions pas que les personnels de soutien font partie intégrante de la maison Police et sont également en droit d'attendre le soutien de leur ministre et du Président de la République. Loin de démériter, ils concourent quotidiennement à l'activité dense des services de police pour la sécurité des citoyens.

Au sein de la Police, il est une catégorie qui a souvent été oubliée, il s'agit des 2000 personnels techniques qui exercent essentiellement en Compagnies Républicaines de Sécurité et en structures de formation.

Devant l'absence de perspective de carrière, confrontés à des problèmes d'effectifs et des conditions de travail inacceptables, le SNAPATSI a appelé à une intersyndicale dans le but de porter ensemble des revendications.

Monsieur le Président, aujourd'hui, nous tenons à vous faire savoir que le SNAPATSI travaillera avec l'UNSA ATS sur ces revendications.

Aussi, nous sollicitons une audience auprès de vous dans les délais les meilleurs afin d'exposer toutes les difficultés auxquelles sont confrontés les personnels techniques du périmètre de la Police Nationale.

Les représentants des personnels